
 Nombre effectif des Membres
 du Conseil Municipal..... 35

 Nombre des Membres en
 exercice..... 35

 Nombre des Membres présents
 à la séance..... 29

 Procurations..... 6

 Séance du 18 juin 2010

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Marie-José MARANGONI, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoint.

Etaient présents :

Christian PIERRET (sorti du point n°7 au point n° 11), Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL (procuration à MJ MARANGONI pour le point n° 1), Romuald GBEDEY (sorti du point n° 6 au point n° 11), Marie-José MARANGONI, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE (sortie du point n°9 au point n° 11), Madeleine FEVE-CHOBOUT, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER (sorti au point n° 12), Mohammed TAJI, Etienne HUMBERT, Ozan RUMELIOGLU, Jérémy CHRETIEN, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Serge VINCENT, Nathalie MANDRA, Ramata BA, Michel BOULET.

Excusés et ont donné procuration :

Pierre ENKAOUA	à Romuald GBEDEY
Antoine SEARA	à Pierre LEROY
Daniel CHRISTOPHE	à Olivier CASPARY
Marie-Claude JARRIGE	à Christian PIERRET
Françoise LEGRAND	à Nathalie MANDRA
Vincent BENOIT	à Serge VINCENT

 Monsieur Etienne HUMBERT est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.



VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 juin 2010 – 21 b

**CREATION D'UNE COMMISSION DE REFLEXION ET D'ORGANISATION DU
REGROUPEMENT DES ECOLES DE LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES**

Le Maire s'est félicité du dialogue constructif qui a été établi et de l'évolution de la position des parents d'élèves.

Après avoir entendu monsieur le Maire dans son exposé du point n° 21 de l'ordre du jour, Monsieur Romuald GBEDEY, Adjoint à l'Education et à l'Egalité des chances, a rappelé les nombreuses concertations menées par le Maire, son Adjoint et l'ensemble de l'équipe municipale avec l'Inspection Académique, les autorités préfectorales, les représentants syndicaux, les parents d'élèves.

Après que le Maire ait rappelé la réunion du 17 juin 2010 avec une délégation des parents d'élèves, donne lecture du courrier du Comité de soutien de l'école Camille Claudel reçu le 18 juin 2010 dans l'après-midi dans lequel le comité lui demande de laisser les enfants du Villé, de la Pêcherie et de Marzelay faire leur rentrée septembre 2010 à l'école Camille Claudel. Le Comité, en outre, s'engage à cesser ses actions et son mouvement, à communiquer sur la confiance que les parents d'élèves avaient dans le premier magistrat de la Ville pour arbitrer cette situation, à déléguer les représentations des parents et de l'école aux seules associations et fédérations de parents d'élèves : APEM, FCPE, PEEP.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- DECIDE :

- la création d'une commission de réflexion et d'organisation du regroupement de certaines écoles sur l'ensemble de la Ville lorsque la situation de tel ou tel groupe scolaire l'exige. En particulier, le cas de l'école Camille Claudel sera étudié avec soin. Cette commission sera composée de représentants de la majorité et de l'opposition, des parents et des enseignants dans une proportion adéquate.

- de n'accorder aucune nouvelle dérogation pour l'école Camille Claudel à compter de ce jour.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
de Maire,
